

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DES HERBIERS

Séance du 28 juin 2023

Date de convocation : 22 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 28 juin à dix-huit heures trente, le Conseil communautaire s'est réuni salle des Conseils de la Communauté de communes du Pays des Herbiers, sous la présidence de Monsieur Christophe HOGARD

LES HERBIERS : Christophe HOGARD – Luc SOULARD (sauf aux délibérations 34 et 35) – Angélique RICHARD – Patrice BOUANCHEAU - Estelle SIAUDEAU – Jean-Yves MERLET – Véronique BESSE - Angélique BOISSELEAU – Jean-Marie GRIMAUD - Hélène CHENAIS - Jean-Marie GIRARD – Isabelle CHARRIER-FONTENIT – Joseph LIARD – Aurélie PAQUEREAU

MOUCHAMPS : Patrick MANDIN – Sabine LOIZEAU

LES EPESSSES : Jean-Louis LAUNAY – Hélène POINGT-GASKA – Philippe ALBERT

BEAUREPAIRE : Franck GAUTHIER – Jérôme GUERRY

VENDRENNES : Roseline PHLIPART (sauf à la délibération 50)

MESNARD LA BAROTIERE : Landry RONDEAU – Alexandra BEAUNÉ

SAINT PAUL EN PAREDS : Bénédicte GARDIN - Nicolas GRELET

SAINT MARS LA REORTHE : Patrice BERTRAND – Laydie PASQUIER

Nombre de conseillers en exercice : 37

Nombre de conseillers présents : 28

27 aux délibérations 34, 35 et 50

Nombre de conseillers votants : 35

34 aux délibérations 34, 35 et 50

Pouvoirs :

Magali LOISEAU avait donné pouvoir à Patrice BOUANCHEAU

Roger BRIAND avait donné pouvoir à Luc SOULARD

Odile PINEAU avait donné pouvoir à Christophe HOGARD

Julie MARIEL-GODARD avait donné pouvoir à Joseph LIARD

Jean-Michel HUMEAU avait donné pouvoir à Sabine LOIZEAU

Sophie SIONNEAU avait donné pouvoir à Patrick MANDIN

Stéphanie PELTIER avait donné pouvoir à Philippe ALBERT

Excusés :

Elodie BRANGER – Pascal LALLEMAND

Secrétaire de séance : Patrice BOUANCHEAU

- **40. AVENANT DE PROLONGATION AU CONTRAT D’AFFERMAGE RELATIF A LA GESTION ET A L’EXPLOITATION DES OUVRAGES D’ASSAINISSEMENT DE LA COMMUNE DE MOUCHAMPS – AUTORISATION DE SIGNATURE - Rapporteur : Jean-Louis LAUNAY**

Depuis le 1^{er} janvier 2019, la Communauté de communes du Pays des Herbiers est compétente en matière d’assainissement collectif, en lieu et place des communes



membres de l'intercommunalité. Dans ce cadre, les contrats d'exploitation des installations des communes ont été transférés en l'état à la Communauté de communes du Pays des Herbiers.

Au regard de leurs échéances, il convient de renouveler le contrat de délégation de service public des communes de Beaurepaire, Saint-Mars-la-Réorthe, Saint-Paul-en-Pareds et Vendrennes (fin au 30 juin 2024), mais également ceux, actuellement indépendants, des communes de Mesnard-la-Barotière (échéance au 30 juin 2024), de Mouchamps (échéance au 31 décembre 2023) et des Epesses (échéance au 31 mars 2025).

A ce titre, afin de permettre le regroupement de ces différents contrats lors d'une procédure unique de mise en concurrence et retenir un seul délégataire chargé de l'exploitation et de la gestion des ouvrages d'assainissement de ces sept communes, il convient de prolonger le contrat d'affermage relatif à la gestion et à l'exploitation des ouvrages d'assainissement de la commune de Mouchamps arrivant à échéance le 31 décembre 2023, jusqu'au 30 juin 2024 afin qu'il puisse, au 1^{er} juillet 2024, être intégré au contrat commun des six autres communes.

Le futur contrat, commun aux 7 communes, devra être effectif au 1^{er} juillet 2024.

Compte tenu de l'exposé qui précède,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique, notamment l'article R.3135-8,

Vu l'avis favorable de la commission Développement Durable / Environnement du 8 juin 2023,

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire du 13 juin 2023,

Monsieur le Président propose au Conseil communautaire de bien vouloir :

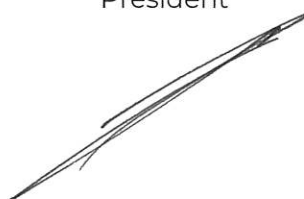
- approuver le projet d'avenant n° 1 au contrat d'affermage relatif à la gestion et à l'exploitation des ouvrages d'assainissement de la commune de Mouchamps, décrit ci-dessus,
- l'autoriser, ou le Vice-président délégué, à signer ledit avenant ainsi que toutes les pièces nécessaires à son exécution.

Après en avoir délibéré et par vote à main levée, le conseil communautaire adopte, à l'unanimité, cette proposition.

Patrice BOUANCHEAU,
Secrétaire de séance



Pour copie conforme,
Christophe HOGARD,
Président



Transmis en Préfecture le : 05 JUIL. 2023

Publié électroniquement le : 05 JUIL. 2023

